

« Ça M'avantageS ! » DEVIANNE - DOUAI

Depuis le 10/10/2018, les Conditions Générales sont les suivantes dans le magasin DEVIANNE de Douai

La carte « Ça M'avantageS ! » DEVIANNE est développée par la Société SEDEV, Société Anonyme au capital de 8 231 740€, dont le siège social est situé au 23 Rue des Châteaux – ZI de la Pilaterie – (59290) WASQUEHAL, immatriculée sous le numéro 314 515 206 au RCS de LILLE METROPOLE.

I. OBJET

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions d'adhésion et les modalités de fonctionnement du programme de fidélité « Ça M'avantageS ! » DEVIANNE permettant au titulaire de la carte (ci-après dénommé « le Porteur ») de bénéficier des avantages définis ci-dessous dans le magasin à enseigne DEVIANNE de DOUAI (59500) 25, rue de Bellain.

II. ADHESION AU PROGRAMME FIDELITE

Conditions d'Adhésion

La carte fidélité est vendue dans les magasins à l'enseigne DEVIANNE et acceptée dans les magasins à enseigne DEVIANNE. Le programme « Ça M'avantageS ! » n'est toutefois disponible que dans le magasin Devianne de Douai. Elle est réservée aux particuliers âgés de plus de 18 ans.

La demande d'adhésion ne peut se faire que dans le(s) magasin(s) DEVIANNE participant(s). Aucune demande d'adhésion au programme fidélité ne pourra être prise en compte par téléphone, par courrier ou par email. Pour obtenir ses avantages, le Porteur devra fournir en caisse les données suivantes : *civilité, nom, prénom, adresse postale, téléphone portable, email et date de naissance*.

L'utilisation de la Carte et du Programme de fidélité implique que le Porteur prenne préalablement connaissance des présentes Conditions Générales, qu'il les comprenne et les accepte sans équivoque dans les termes. Le Porteur reconnaît en avoir pris connaissance lors de son adhésion.

Le Client peut également accepter de recevoir des offres commerciales et les avantages, de même que les newsletters. En vertu des dispositions légales et réglementaires sur la protection des données personnelles, il dispose de la faculté de retirer son consentement à tout moment dans les conditions définies au point VIII.

Coût de la Carte « Ça M'avantageS ! » DEVIANNE : La cotisation annuelle est de neuf euros et sera facturée au Porteur au moment de l'adhésion. La carte est remise au Porteur au moment de son adhésion.

III. CONDITIONS D'UTILISATION DE LA CARTE

La carte « Ça M'avantageS ! » DEVIANNE permet au Porteur de percevoir dans la mémoire de la Carte et par la seule production de celle-ci, un nombre de points calculés sur le prix de vente net diminué de toutes remises, escomptes ou rabais pour tout achat de biens et services effectué auprès du magasin à enseigne DEVIANNE de Douai.

Fonctionnement de la carte « Ça M'avantageS ! » DEVIANNE : La carte est créditée par la comptabilisation dans la mémoire du nombre de points acquis lors de chaque transaction. Le solde créditeur est mis à jour sous 24 heures. L'utilisation de la Carte « Ça M'avantageS ! » DEVIANNE suppose le respect des conditions et procédures en vigueur chez SEDEV, notamment :

- Lecture de la carte par un matériel d'encaissement électronique spécifique, pour comptabiliser dans la mémoire de ladite carte les points acquis lors de chaque transaction ;
- De la remise au Porteur du ticket émis par le magasin lors de la transaction qui fait foi des opérations qui y sont portées.

La carte « Ça M'avantageS » DEVIANNE n'est pas la propriété du Porteur. La carte est nominative, strictement personnelle et non cessible que ce soit à titre gratuit ou à titre onéreux.

Elle peut être retirée à tout moment au Porteur en cas de fraude ou de toute utilisation abusive ou non conforme aux dispositions des présentes Conditions Générales.

La carte n'est pas un moyen de paiement et ne peut donner lieu à aucune contrepartie monétaire.

« Ça M'avantageS ! » DEVIANNE - DOUAI

Depuis le 10/10/2018, les Conditions Générales sont les suivantes dans le magasin DEVIANNE de Douai

IV. CONTENU DU PROGRAMME FIDELITE

Avantages de la carte « Ça M'avantageS ! » DEVIANNE Points :

Tout achat avec présentation de la Carte « Ça M'avantageS ! » DEVIANNE donne droit à des points. Chaque tranche pleine de 1€ donne droit à 1 point. Par exemple : 15,60 euros = 15 points.
Pour tout achat, les points ne peuvent être attribués qu'une seule fois.

Bonus supplémentaire à chaque passage en caisse : Chaque passage en caisse, dans la limite d'un passage en caisse par jour, donne droit à 10 points.

Les points sont doublés pour tout achat effectué le mardi.

Utilisation des points acquis : Le Porteur de la Carte « Ça M'avantageS ! » DEVIANNE, à partir de 300 points cumulés dans le(s) magasin(s) de l'enseigne DEVIANNE participant(s), reçoit par email, par courrier envoyé à votre domicile ou à la caisse du magasin un chèque ou un bon de réduction nominatif de 20%, valable une seule fois sur l'ensemble des collections (hors périodes de soldes, promotions, liquidations et non cumulable avec les remises fidélité, cartes et chèques cadeaux), sauf mention contraire indiquée en magasin, dans le magasin DEVIANNE et sur présentation de sa Carte.

Le chèque ou le bon de réduction est valable jusqu'à la date limite de validité indiquée sur le chèque, soit 8 semaines à compter du lendemain de son émission. Il ne sera pas remplacé en cas de perte, de vol ou de destruction. L'offre pourra être limitée par SEDEV à 3 chèques ou bon de réduction par an. Dès l'attribution du chèque ou bon de réduction de 20%, le compte points de la Carte est automatiquement débité de 300 points. Le solde de points éventuel reste comptabilisé et s'ajoute aux points suivants. Les remboursements d'achats donnent lieu à un débit de points. Les points acquis en violation des présentes conditions ou par une utilisation frauduleuse seront annulés sans compensation d'aucune sorte. Les points n'ont pas de valeur marchande ou patrimoniale et ne peuvent en aucun cas être convertis en espèces ou tout autre moyen de paiement. Le compte de points peut être consulté sur www.devianne.com ou en magasin.

Avantages de bienvenue : La Carte « Ça M'avantageS ! » DEVIANNE donne droit lors de l'adhésion initiale à 50 points de bienvenue et un guide d'avantages. La société SEDEV se réserve le droit de faire évoluer ces offres.

Anniversaire : Une offre surprise est adressée à domicile quelques jours avant l'anniversaire déclaré du Porteur de la Carte.

Avantages ponctuels: Des offres promotionnelles peuvent être proposées aux Porteurs de la carte. Elles sont communiquées en magasin et accordées sur présentation de la Carte. Ces avantages et leurs conditions d'utilisation pourront être communiqués par courrier à domicile, par email, sur un espace réservé au sein du site internet « Ça M'avantageS ! » DEVIANNE ou par affichage en magasin.

Les retouches : Des retouches simples sont gratuites pour les Porteurs de la carte. Il faut entendre par retouche simple, les retouches ayant trait au bas de pantalon. Cet avantage ne s'applique que pour les articles ayant été acheté dans le(s) magasin(s) DEVIANNE participant(s), sur présentation de la preuve d'achat.

Assurance achats* : En cas de dommage accidentel sur un vêtement acheté chez DEVIANNE ou ailleurs dans les trois mois suivant l'achat, et validé par les équipes du magasin et le service-client VERYWEAR, le Porteur est remboursé par un bon d'achat correspondant à 100% de la valeur du vêtement.

*Offre valable sur présentation du ticket de caisse original, sur les vêtements de valeur supérieure à 75 euros nets de remise et limitée à un total de remboursement de 400 euros par an et par carte. Le bon d'achat est valable 1 mois. En cas de mise en œuvre de l'assurance, le compte points de la Carte sera débité du nombre de points correspondant au prix d'achat net du produit indiqué sur le ticket de caisse.

Exclusions :
- les dommages engageant la responsabilité d'un tiers ou résultant d'une faute intentionnelle ou dolosive
- les consommables (boutons, fermetures éclair...) et leur remplacement.

Bons d'achat, chèques cadeaux, chèques de réduction: Les bons d'achat et chèques cadeaux, chèques de réduction attribués au Porteur sont incessibles, indivisibles, et ne peuvent en aucun cas avoir une valeur d'échange ou de remboursement, être vendus ou monnayés sous quelque forme que ce soit. Ils ne seront pas remplacés en cas de perte, de vol ou de destruction.

« Ça M'avantageS ! » DEVIANNE - DOUAI

Depuis le 10/10/2018, les Conditions Générales sont les suivantes dans le magasin DEVIANNE de Douai

V. DUREE DE L'ADHESION AU PROGRAMME FIDELITE / RENOUELEMENT DE LA CARTE

La carte est valable 1 an à compter du jour de l'adhésion. A chaque date d'anniversaire de la Carte, l'adhésion peut être renouvelée par un règlement de neuf (9) euros en magasin. Pour toute adhésion intervenant dans les 6 mois suivant la date d'échéance de la carte, le solde de points sera repris. Au cas où le Porteur de la carte ne souhaite pas renouveler son adhésion, son solde de points ne donne pas droit à une contrepartie financière.

VI. PERTE OU VOL DE LA CARTE ET EFFET DES OPPOSITIONS

Le Porteur est seul responsable de sa carte.

En cas de perte ou vol de sa carte « Ça M'avantageS ! » DEVIANNE, le Porteur devra le signaler en magasin par le biais d'un bulletin de mise en opposition, soit par courriel depuis la rubrique « Service Client » du site <https://www.devianne.com>, soit par la remise d'un courrier adressé à l'adresse suivante :

SEDEV - Carte « Ça M'avantageS ! » - Zone industrielle La Pilaterie - 23 Rue des Châteaux
(59290) WASQUEHAL

Après règlement de deux (2) euros, une nouvelle carte émise sous le même numéro sera tenue à sa disposition dans le magasin de son choix, dans les 30 jours suivants. Le total de points y sera réaffecté.

VII. MODIFICATION / ARRET DU PROGRAMME FIDELITE

La société SEDEV se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales à tout moment, le programme de fidélité pouvant être suspendu, modifié ou supprimé en tout ou partie sans conditions. La société SEDEV se réserve notamment le droit de modifier le barème de points à tout moment.

Aucune modification du règlement, droits et avantages ou suppression, y compris de la Carte « Ça M'avantageS ! » DEVIANNE, n'ouvrira droit à indemnisation pour le Porteur.

Il est d'ores et déjà précisé que le programme « Ça m'avantageS ! DEVIANNE - Douai », évoluera vers le programme « DES MARQUES & VOUS » révisant les avantages de la carte courant novembre 2018.

VIII. VIE PRIVEE / DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles demandées lors de l'adhésion au programme fidélité « Ça M'avantageS ! » DEVIANNE sont nécessaires à l'adhésion à ce programme.

Le responsable de la gestion du programme fidélité est la Société SEDEV. Toutes les informations recueillies pour l'utilisation et le fonctionnement du programme fidélité feront l'objet de traitements automatisés effectués à partir des informations collectées.

Les données communiquées par le Porteur de la carte sont nécessaires à la création du compte fidélité et au fonctionnement du programme. A ce titre, seront collectées les données suivantes: *civilité, nom, prénom, adresse postale, téléphone portable, email et date de naissance*.

Ces éléments permettent de communiquer au Porteur les informations portant notamment sur les offres commerciales, les bons de réductions et autres avantages fidélité, et les invitations aux ventes privées.

Modification des coordonnées du Porteur : Le Porteur garantit l'exactitude de toutes les informations fournies et sera seul responsable de toute indication erronée, incomplète ou obsolète. En cas de changement de nom ou toute autre indication d'état civil, d'adresse postale, d'adresse électronique ou de numéro de téléphone, le Porteur devra le signaler en magasin ou par courriel depuis la rubrique « Service client » ou par courrier à l'adresse suivante (*préciser le numéro de la carte fidélité concernée afin de continuer à percevoir les avantages de la carte et joindre une copie ou présenter une pièce d'identité*) :

SEDEV - Carte « Ça M'avantageS ! » - Zone industrielle La Pilaterie - 23 Rue des Châteaux
(59290) WASQUEHAL

« Ça M'avantageS ! » DEVIANNE - DOUAI

Depuis le 10/10/2018, les Conditions Générales sont les suivantes dans le magasin DEVIANNE de Douai

Transfert et localisation des données : Les données personnelles des adhérents sont stockées sur des serveurs situés sur le territoire français. Toutefois, certaines données relatives aux adhérents pourront faire l'objet d'un traitement opéré au sein de l'Union européenne. En cas de transfert sécurisé hors de l'Union européenne notamment dans le cadre de la réalisation d'enquête de satisfaction et dans un but d'amélioration du programme fidélité, la société SEDEV s'engage à ce que le traitement soit réalisé dans un pays tiers disposant d'une décision d'adéquation ou, que le traitement soit encadré par des clauses contractuelles types émises par la Commission européenne ou, que le traitement soit réalisé par une entreprise établie aux Etats-Unis et ayant adhéré au Privacy Shield..

Transmission et sécurité des données : Les données personnelles collectées pourront être communiquées au Groupe VERYWEAR, dont la holding est la Société VERYWEAR.

La Société SEDEV s'assure de prendre l'ensemble des précautions nécessaires pour préserver la sécurité et la confidentialité des données transmises par l'utilisateur par la mise en place de système de sécurité renforcé.

Durée de conservation : Les données du Porteur ne sont conservées que pour une durée limitée dans le temps, proportionnelle aux finalités pour lesquelles elles sont collectées et traitées, et seront ensuite supprimées. Toutefois, conformément aux dispositions légales en vigueur, certaines données relatives aux transactions liées aux services d'achat pourront être archivées pour une durée pouvant aller jusqu'à 10 ans.

Réception des offres commerciales : l'adhésion au programme fidélité n'implique pas la réception automatique des communications commerciales de la part de la Société SEDEV. C'est à l'occasion de l'adhésion au programme fidélité en caisse du magasin que le Porteur a la faculté d'accepter de recevoir ces offres commerciales et newsletters.

Le Porteur recevra alors les offres commerciales en fonction de ses choix. Cet opt-in est valable selon sa nature et pour la durée légale prévue, à compter de la dernière activité du Porteur dans le cadre du programme fidélité, en l'absence de renouvellement de la carte fidélité.

Le Porteur dispose de la faculté de retirer son consentement à tout moment :

- en adressant un mail à privacy@verywear.fr ou en accédant à son espace fidélité en ligne, dans la rubrique « mes abonnements fidélité »
- en cliquant sur le lien de désabonnement intégré dans les newsletters qui vous sont adressées ;
- en s'adressant directement en magasin
- en adressant un courrier à : **SEDEV - Carte « Ça M'avantageS ! »** - Zone industrielle La Pilaterie - 23 Rue des Châteaux – (59290) WASQUEHAL

Exercice des droits : Conformément aux articles 38, 39 et 40 de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, et aux articles 16 et suivants du Règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016, nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition au traitement des données qui vous concernent. Vous pouvez également exercer votre droit à la limitation du traitement, à l'effacement et à la portabilité de vos données. Aussi, vous avez la possibilité de nous communiquer vos directives anticipées sur le sort de vos données personnelles après votre décès (conservation, l'effacement et communication de vos données personnelles à un tiers que vous aurez désigné).

Pour exercer ces droits, adressez-vous :

- Par mail adressé à l'adresse suivante : privacy@verywear.fr, en précisant l'objet de votre demande et en téléchargeant en pièce-jointe une copie recto-verso de votre carte d'identité.
- Par courrier (*préciser l'objet de la demande et joindre une copie de la pièce d'identité*), à :
SEDEV - Carte « Ça M'avantageS ! »
Zone industrielle La Pilaterie
23 Rue des Châteaux
59290 WASQUEHAL

« Ça M'avantages ! » DEVIANNE - DOUAI

Depuis le 10/10/2018, les Conditions Générales sont les suivantes dans le magasin DEVIANNE de Douai

Le responsable de traitement s'engage à traiter votre demande dans le meilleur délai ne pouvant excéder le délai maximum légal de 2 mois.

Vous avez la possibilité de vous opposer à la prospection commerciale au démarchage téléphonique en s'inscrivant gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique accessible sur le site www.bloctel.gouv.fr. Cette inscription interdit à un professionnel de démarcher l'adhérent téléphoniquement, sauf en cas de relations contractuelles préexistantes.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter notre politique de protection des données à caractère personnel accessible en ligne sur : https://www.deviante.com/wp-content/uploads/2015/08/DEVIANNE_Protection-des-donn%C3%A9es-%C3%A0-caract%C3%A8re-personnel.pdf

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions sur la gestion de vos données personnelles, notre service client est à votre disposition.

IX. PROPRIETE INTELLECTUELLE

La Société SEDEV est propriétaire des droits sur la marque « DEVIANNE » et « CA M'AVANTAGES », les logos, textes, et autre représentation de la Carte de fidélité et de l'ensemble des supports de communication attachés au programme fidélité. Ces éléments constituent ensemble une œuvre protégée par les Conventions Internationales et les lois en vigueur sur la Propriété intellectuelle et notamment le droit d'auteur, la concurrence déloyale et les marques déposées.

Aucune des dispositions des présentes Conditions Générales ne pourra être interprétée de manière à concéder au Porteur un droit de quelque nature que ce soit sur les éléments protégés par la propriété intellectuelle.

Aucune reproduction ou représentation, totale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, ne peut avoir lieu sans le consentement écrit et préalable de la Société SEDEV. Une violation des dispositions de l'article L.122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle serait constitutif d'un délit de contrefaçon et sanctionné comme tel.

X. RESPONSABILITE

La responsabilité de la Société SEDEV ne saurait être engagée si la mauvaise exécution ou l'inexécution de ses obligations est imputable au Porteur de la carte fidélité ou en cas de force majeure.

En cas de vol ou perte de la Carte fidélité, la Société SEDEV se dégage de toute responsabilité.

XI. LITIGES / JURIDICTION COMPETENTE / MEDIATION

Conformément aux dispositions de l'article L.612-1 du Code de la consommation, le client est informé de sa possibilité de recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement d'un litige.

Il peut recourir gratuitement au service de médiation MEDICYS par voie électronique : conso.medicys.fr, ou par voie postale : MEDICYS 73 Boulevard de Clichy 75009 PARIS.

En cas de litige relatif à l'inscription au programme, à la remise de la carte fidélité et l'utilisation du programme fidélité, la loi applicable sera la loi Française et les tribunaux français auront compétence exclusive.